

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL*Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus*

ABONNEMENT

Six mois 0 80

Un an 1 50

*Pour l'Étranger le port en sus.***SOMMAIRE**

Convocations. — Congrès national Corporatif de Limoges. — Les Délégués au Congrès. — Comité général. — Commission exécutive. — Conseil National Ouvrier. — Commission du Bulletin. — Rapport de la Commission d'études du Congrès de Limoges.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL. — Mardi 20 août, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 27 août et mardi 10 septembre, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 3 septembre, à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion du Comité général de Mardi prochain 20 août.

Dimanche dernier a eu lieu à la Bourse du travail une importante réunion de toutes les corporations ouvrières Nantaises, pour l'envoi de Délégués au Grand Congrès Corporatif Ouvrier de Limoges, à cette réunion une délégation de cinq membres fut nommée pour faire les démarches nécessaires auprès de l'Administration Municipale, pour l'obtention d'une allocation de 450 fr., à cette réunion l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

ORDRE DU JOUR

Les corporations ouvrières réunies le Dimanche 11 Août à la Bourse du travail prenant acte des déclarations antérieures des membres de la majorité du conseil municipal s'engageant à subventionner les divers congrès ouvriers estiment qu'ils sauront comme par le passé accorder la subvention qui lui est demandé pour l'envoi de deux délégués au Congrès de Limoges.

La place nous étant limité nous reviendrons dans le *Bulletin* suivant sur cette importante réunion.

AVIS

Tous les camarades ainsi que les organisations ouvrières, dépositaires des brochures du Congrès de Nantes 1894, sont priés d'envoyer le montant des sommes reçues ainsi que le compte détaillé au citoyen Chevé, trésorier de la Commission à la Bourse du Travail.

Ce compte est urgent, par la raison qu'il est indispensable que la Commission rende ses comptes au Congrès de Limoges.

CONSEIL NATIONAL OUVRIER

CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF De Limoges 1895

COMMISSION D'ORGANISATION

Aux Chambres Syndicales, Groupes Corporatifs, Fédérations de Metiers, Unions et Bourses du Travail.

CAMARADES,

1,662 organisations ouvrières représentées au Congrès de Nantes 1894 ont donné mandat à la Fédération des Syndicats ouvriers de Limoges et du Centre d'organiser le VII^e Congrès corporatif.

La Commission d'organisation nommée à cet effet, et d'accord avec le Conseil national siégeant à Nantes, a décidé que le Congrès aurait lieu du 23 au 28 septembre inclus.

TRAVAILLEURS,

Vous viendrez à ces assises du travail, étudier et discuter les questions qui intéressent à un si haut degré le présent et l'avenir du prolétariat français.

Par l'étude sérieuse et approfondie de ces questions, vous montrerez aux classes dirigeantes que les ouvriers sont dignes et capables de prendre en mains la direction des affaires qui sont gérées depuis si longtemps

par la classe bourgeoise au détriment de la classe laborieuse.

CAMARADES SYNDIQUÉS,

En face de l'union du capital et devant les mesures de réaction qui se préparent, il faut à tout prix que le Syndicat auquel vous appartenez soit représenté.

Par votre présence au Congrès de Limoges, vous montrerez que les travailleurs français sont décidés, plus que jamais, à lutter sans trêve ni merci pour faire aboutir leurs justes revendications.

Tous au Congrès de Limoges !

Vive l'Union des Travailleurs !

ORDRE DU JOUR

adopté par le Conseil National Ouvrier et la Commission d'organisation du Congrès de Limoges.

1^o Plan général d'organisation corporative, de l'action et des attributions des différentes organisations existantes ;

2^o Question agricole ;

3^o Création des Caisses de Retraites ;

4^o Dispositions à prendre pour l'application des résolutions ;

5^o Elaboration d'un programme économique minima, à soumettre aux Candidats des Elections Municipales de 1896 ;

6^o Organisation d'un Congrès Corporatif international ;

7^o Compte rendu des travaux et renouvellement du Comité d'organisation de la Grève générale ;

8^o Confirmation des vœux antérieurs sur l'extension de la prud'homme, l'application de la journée de 8 heures, la suppression des bureaux de placements, du travail dans les prisons, du marchandage, la nomination d'inspecteurs ouvriers, travaux des départements, des communes et de l'Etat mis en régie, etc.

NOTA. — Le Conseil Municipal de Limoges ayant refusé toute subvention pour l'organisation du Congrès, la Commission d'organisation, d'accord avec le Conseil national de Nantes, se voit dans la nécessité de demander un droit d'admission fixé à 5 francs pour les Fédérations, Unions et Bourses

du Travail, et à 3 francs pour les Syndicats et Groupes représentés.

Les Syndicats ne pourront être représentés que par des Syndiqués.

Pour le Conseil National Ouvrier, nommé régulièrement au Congrès de Nantes en 1894 :

LE SECRÉTAIRE,

D. COLOMBE

Délégué de la Fédération des Bourses du Travail.

Pour la Commission d'organisation :

EDOUARD TREICH

Secrétaire général de la Fédération.

LÉON GONDOUIN, CARABIN, HUMMEL,
FABRE, THALAMY.

LES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS

Plusieurs Syndicats de Limoges ont déjà choisi leurs Délégués au Congrès.

Nous prévenons les Syndicats qui ne pourraient pas se faire représenter, qu'ils peuvent leur confier un mandat.

Ils n'auront qu'à écrire pour cela au Siège de la Fédération, rue de la Fonderie, 4, et désigner celui par qui ils veulent être représentés.

PREMIÈRE LISTE

Menuisiers, Plaud et Duché.
Litographes, Gondouin.
Peintres sur porcelaines, Peyrazeix et Fèvre.
Porcelainiers, Tillet.
Boulangers, Fabre.
Charpentiers, Pallier et Rolet.
Manufacture des Tabacs, Lirot.
Carrossiers et parties similaires, Schneider.

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 16 juillet 1895

Président : Guérin, des boîtiers.

Assesseurs : Lajarrige, Leléon.

Présents : Mariet, Nias, Jarnet, Lemoigne, Béty, Charpentier, Lesimple, Ribrac, Lucas, Déchamps, Lepage, Guérin, Lajarrige, Leléon, Lerudilier, Sevestre, Tulève, Peneau, Letessier, Noblet, Rambaud, Denis, Gerbaud, Lagarde, Carrie, Vallée, Portais, Dudot, Blin.

Excusés : Uliac, Charrier, Desourme, Maillet, Nias, Nécar, Lamisse, Colombe, Hougmard, Merveilleux, Rousselot.

Le citoyen Letessier est nommé membre du conseil d'administration en remplacement du citoyen Rambaud.

Les citoyens Cadoreille et Charpentier sont élus membres de la commission exécutive, remplaçant les citoyens Rambaud et Gougeon démissionnaires.

Les citoyens Lebiboul, Maillet et Branchu démissionnaires de la commission du *Bulletin* sont remplacés par Colombe, Potel et Guérin, des boîtiers.

Le secrétaire général lit la correspondance :
Lettre des camionneurs.

Lettre du citoyen Lecoq donnant sa démission de délégué au Comité général.

Lettre de Tours demandant des renseignements sur l'incident Blanchard.

Les citoyens Maillet et Nias envoient une lettre au Comité général assurant de leur continuel dévouement à la cause syndicale, et cela malgré toutes les embûches capitalistes.

Le citoyen Colombe envoie une lettre dans laquelle il demande le vote d'un ordre du jour sur l'incident Maillet et Nias.

L'ordre du jour suivant mis aux voix est adopté à l'unanimité :

ORDRE DU JOUR

Les délégués des syndicats ouvriers nantais réunis le 16 juillet à la Bourse du Travail.

Considérant :

Que le prétexte employé pour le déplacement des camarades Nias et Maillet sous la rubrique « nécessité de service » n'est absolument qu'un faux fuyant et que le véritable prétexte est parce que ils ont été les représentants de la section nantaise au Congrès de Paris.

Blâment :

Energiquement les compagnies qui emploient de pareils procédés, contraires en tous points au régime démocratique que nous devrions posséder sous la République, mais que nous n'obtiendrons que par la Rénovation sociale.

Adressent un salut fraternel à ces deux vaillants camarades.

D. COLOMBE.

Le citoyen Colombe demande également dans sa lettre quelles sont les décisions à prendre sur le Congrès de Limoges.

Après une discussion entre plusieurs délégués, il est décidé d'attendre le rapport de la commission nommée par la commission exécutive.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire-adjoint,

F. PORTAIS.

Réunion extraordinaire du 6 Août 1895

Présidence : Petit François.

Assesseurs : Denis, Merveilleux.

Sont présents : Nias, Jarnet, Charrier, Desourme, Lemoigne, Emeriau, Béty, Huchet, Potel, Lesimple, Lucas, Deschamps, Marchand, Isambart, Lamisse, Guérin, Colombe, Hougmard, Lajarrige, Leléon, Lerudilier, Petit, Tulève, Merveilleux, Letessier, Noblet, Rambeaud, Denis, Gaulay, Gerbaud, Ledœuf, Lagarde, Lesaux, Lepalmec, Vallée, Portais, Guillemodeau, Jaquet, Chauvet, Légglise, Delhoume, Trochard.

Excusés : Maillet, Nias, Mariot, Templé.

Le Secrétaire général rend compte du mandat donné par la commission exécutive à un camarade pour représenter la Bourse du Travail, à l'inauguration de celle du Mans.

Le citoyen Potel, rapporteur de la Commission d'études sur le Congrès de Limoges, lit le rapport concluant à l'envoi d'un ou plusieurs délégués.

En ce qui concerne les réponses au questionnaire, le citoyen Letessier se déclare contre ces réformes qui ne sont dit-il que des palliatifs et qu'il vaudrait mieux amener de suite le régime communiste qui seul supprimera tout monopole et donnera à chacun selon ses besoins.

Colombe fait un appel à l'union de tous pour la réussite du Congrès de Limoges.

Lion demande si le rapport sera le mandat du délégué. Après une courte réplique du rapporteur il est considéré qu'il n'est qu'une simple étude mais non le mandat même.

Le citoyen Lamisse demande de voir d'abord les moyens nécessaires pour trouver de quoi faire face à cette dépense.

Le rapport concluant à l'envoi d'une délégation près de la Mairie pour demander des fonds est soutenu par les citoyens Tulève, Potel, Denis et combattu par les citoyens Riou et Vallée.

Les citoyens Vallée dit que comme délégué des sculpteurs il ne voulait pas prendre la parole dans ce débat, son syndicat resté fidèle à la Fédération nationale des syndicats se ralliant au Congrès de Troyes organisé par celle-ci ; mais devant la proposition de l'envoi d'une délégation à la Mairie, il ne peut que protester contre cette proposition après l'affront fait par la municipalité à la Bourse.

La représentation au Congrès de Limoges mise au voix est adoptée.

Le citoyen Tulève, demande à ce que ce ne soit pas la Bourse qui fasse les démarches auprès de la municipalité, et que ce soit les syndicats eux-mêmes, qui dans une grande réunion nommeront la délégation.

Cette proposition après discussion est mise aux voix et adoptée.

La réunion est fixée au Dimanche 11 Août 1895, à 2 heures.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

L: Secrétaire-adjoint, F. PORTAIS.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du 9 Juillet 1895

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Denis.

Sont présents : Huchet, Isambart, Denis, Légglise, Cadoret, Charrier, Ledœuf, Lemoigne, Nias, Noblet, Potel, Charpentier.

Excusé : Maillet.

Lecture de la correspondance du citoyen Colombe à la Bourse du Travail de Tours, concernant le citoyen Blanchard.

Réponse de la Bourse du Travail de Tours, demandant les factures et le montant de la somme. Il a été décidé d'envoyer les duplicata des factures à la Bourse du Travail de Tours.

Réponse aux Conseillers municipaux socialistes de France.

Renvoyé au Comité général.

Une commission de quatre membres est nommée pour étudier les rapports à envoyer au Congrès de Limoges, ce sont les citoyens Denis, Potel, Nias, Légglise.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

LÉGLISE

Réunion du 23 Juillet 1895

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Cadoret.

Sont présents : Guérin, Huchet, Isambart, Denis, Cadoret, Deschamps, Lajarrige, Nias, Noblet, Potel, Charpentier.

Excusés : Maillet, Charrier.

Lecture de la correspondance au sujet du rapport de la Commission du Congrès de Limoges.

Le citoyen Denis propose une réunion de la Commission exécutive pour étudier le rapport à soumettre au Comité général ; il a été décidé de se réunir le mardi 30 juillet en réunion extraordinaire.

Le citoyen Tulève propose de demander à la municipalité la somme nécessaire pour pouvoir envoyer un délégué au Congrès de Limoges.

Les citoyens Isambart et Potel approuvent la demande.

Le citoyen Denis combat cette demande, il ne comprend pas que l'on agisse envers la municipalité, vu qu'elle nous a enlevé déjà 500 francs sur la subvention.

Le citoyen Tulève répond que l'on ferait son devoir en demandant cette somme à la municipalité.

Cette demande sera soumise à la prochaine réunion du Comité général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire, LÉGLISE.

Réunion du 30 Juillet 1895

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Charrier.

Sont présents : Guérin, Huchet, Isambart, Denis, Jacquet, Léglise, Cadoret, Charrier, Carrie, Deschamps, Lemoigne, Nias, Noblet, Potel, Charpentier.

Excusés : Maillet, Lajarrige.

Lecture de la correspondance.

Lettre de la Fédération de la Bourse de France et des Colonies.

Lecture de l'appel des ouvriers sabotiers d'Angoulême. Plusieurs membres de la Commission s'engagent à faire le nécessaire.

Lettre de la Bourse du Travail du Mans pour l'inauguration.

Il a été décidé de se faire représenter par un boîtier, sur la proposition du citoyen Guérin.

Rapport de la Commission du Congrès de Limoges.

Lecture du rapport. Après plusieurs discussions, le rapport est adopté moins 3 voix et 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire, LÉGLISE.

CONSEIL NATIONAL OUVRIER

Réunion du 7 Août 1895

L'ordre du jour appelle la correspondance reçue de Limoges au sujet de la dernière circulaire à adresser aux organisations ouvrières de France. La date du 23 septembre proposée par la Commission d'organisation

est définitivement arrêtée ainsi que la circulaire et l'ordre du jour.

Les adhésions nouvelles parvenues au Conseil national devront être adressées à Limoges.

Le Secrétaire : D. COLOMBE.

COMMISSION DU BULLETIN

Séance du 12 Août 1895

Présents : Colombe, Tulève, Potel, Portais.
Absents : Guérin.

Lecture des procès verbaux et insertions, appel du Conseil National Ouvrier sont adoptés.

Le citoyen Portais est nommé Secrétaire de la Commission.

Le Secrétaire de séance : PORTAIS.

RAPPORT

abrégé de la Commission d'études sur l'ordre du jour du Congrès de Limoges

Observation. — Vu le peu de pages du *Bulletin officiel de la Bourse du Travail*, sa Commission d'accord avec la Commission d'études, a décidé d'insérer dans le *Bulletin* que les parties principales du rapport lu en séances extraordinaires, à la Commission exécutive et au Comité général, rapport accepté sans discussion.

Exposé des Questions à l'ordre du jour

Pour éviter une confusion funeste aux choses des organisations.

1^{re} Question. — *Plan général d'organisation corporative, de l'action et des attributions des différentes organisations existante.* — Il est admis que la Fédération des syndicats doit posséder l'action directe pour la lutte entre les capitalistes et les travailleurs ; le soutien des grèves partielles qui ne peuvent être aujourd'hui que défensives ; et qu'elle doit préparer la grève générale qui seule conduira le Peuple à son affranchissement.

Aux Bourses du Travail l'organisation corporative, la statistique du travail, les renseignements sur la plus ou moins value de la main d'œuvre, les besoins ou le manque de bras dans les différentes contrées, etc., etc.

Aux Fédérations de métiers le complément nécessaire aux deux organisations ci-dessus précitées.

2^e Question. — *Question agricole.* — Cette question de la terre étant une question maîtresse ayant pour loi une loi naturelle antérieure et supérieure à toute loi humaine en vertu de laquelle tout peuple a le droit de vivre des produits du sol qui porte le berceau de ses enfants et la tombe de ses pères, et dans cette loi se trouvant un droit plus élevé, plus ancien que tout droit personnel, nous reconnaissons d'urgence une propa-

gande continuelle, par tous les moyens légaux, dans toutes les campagnes pour arriver à améliorer les choses de l'agriculture.

3^e Question. — *Création des caisses de retraites.* — Reconnaisant que les moyens proposés par différents législateurs pour la création de ces caisses sont contraires aux véritables intérêts des classes laborieuses, nous rejetons tout prélèvement sur les salaires déjà trop modiques, vu les besoins impérieux de l'existence actuelle, nous demandons à ce que lesdites caisses soient créées de la manière suivante : En prélevant une somme déterminée sur tous les impôts, sur le luxe insolent du riche, sur sa paresse ; et par des économies dans ce qui suit : Dans la suppression des armées permanentes, armées remplacées par la Nation.

Dans la suppression des grosses sinécures.

Dans la prise de possession des biens des pauvres, détenus par le clergé, l'Etat étant tuteur naturel du peuple a donc le droit de prendre possession de ces biens pour en faire un noble usage dans l'intérêt de ceux qui souffrent et travaillent.

Dans la suppression du budget des cultes, par le fait même de la séparation des Eglises et de l'Etat.

De cette manière nous aurions des caisses équitablement constituées, sans gêne pour la prospérité du pays... au contraire.

Le compte approximativement de ce qui rentrerait en caisse, par les économies indiquées et par la prise de possession des biens des pauvres serait de vingt-trois milliards soixante millions.

4^e Question. — *Dispositions à prendre pour l'application des résolutions.* — L'union faisant la force nous trouvons nécessaire de mettre de côté toute idée de suprématie et de coterie, pour que nous nous adressions aux pouvoirs publics, par des délégations composées de délégués pris dans toutes les Bourses du Travail, Fédérations et Syndicats, et que nous leur adressions, par l'entremise de ces délégués, nos revendications fermement soutenues par tout le prolétariat.

5^e Question. — Pour l'élaboration d'un programme économique minima à soumettre aux candidats aux élections municipales de 1896.

Programme :

Séparation des Eglises et de l'Etat.

Suppression des armées permanentes

Suppression des grosses sinécures.

Suppression de la loi du 21 Mars 1884 sur les syndicats professionnels et la liberté pleine et entière de réunion et d'association.

Création de Bourses du Travail subventionnées par les municipalités et gérées exclusivement par les syndicats ouvriers.

6^e Question. — *Pour l'organisation d'un Congrès Corporatif International* — L'idée étant excellente, nous admettons cette organisation, mais à la condition que ce congrès reste entièrement sur le terrain corporatif, afin d'éviter les discussions stériles qui ont eu lieu au dernier congrès qui s'est tenu à Zurich.

Le Comité d'organisation de la grève générale ayant seul mission pour discuter sur cette question nous passons à la 8^e Question :

Dans ce qui concerne la confirmation des

vœux antérieurs etc. etc., cette confirmation est adoptée, mais remarque est faite, par la Commission, sur la nomination d'inspecteurs ouvriers... la Commission d'études désirant voir nommés des ouvriers intelligents, comme inspecteurs ouvriers, en lieu et place d'inspecteurs ouvriers bourgeois, et cela à seule fin de ne plus voir d'abus dans les choses du Travail.

La Commission d'études reconnaissant qu'il est d'autres questions, d'un ordre supérieur, à soumettre au Congrès, pour hâter la solution de la question sociale, ont prié le Citoyen rapporteur de les adjoindre aux questions officielles, ce qui a été fait. Les voici :

1^{re} Question. — *Création d'une Education nationale* — L'Education actuelle ayant pour moyen d'émulation l'ambition qui apprend aux enfants à devenir égoïstes, intolérants, nous demandons une éducation ayant un principe noble, élevé, reposant sur l'étude d'une philosophie élevant l'homme au-dessus des passions basses et malsaines et lui faisant pratiquer le bien dans l'amour du droit, de la justice et de la liberté.

2^e Question — *Suppression de l'Impôt* — Suppression de tout impôt pour les Travailleurs des villes et des campagnes, nous demandons cette suppression, étant que l'impôt frappant ces Travailleurs est unique.

L'impôt pour qu'il soit juste ne devrait frapper que ceux qui ont le superflu, mais frappant ceux qui, le plus souvent, n'ont pas le nécessaire, il est odieux... pour ce motif suppression de tout impôt pour Travailleurs des villes et des campagnes.

3^e Question. — *Suppressions des octrois* — Nous demandons cette suppression vu que les Octrois font la vie chère aux Travailleurs des villes, et diminuent les profits de ceux des campagnes.

4^e Question. — Possession de tous les moyens spéciaux de production par la Nation à seule fin que le rendement principal du commerce de l'industrie et de l'Agriculture soit le profit de ceux qui en sont les créateurs, d'ailleurs les civilisations ayant créé les sociétés, l'ensemble des richesses appartient, de droit, à l'humanité collective.

5^e Question. — Reconnaisant que, pour arriver au but idéal, sujet de nos luttes, de nos discussions, il nous faut une reconstitution de notre représentation Nationale, nous demandons donc sa reconstitution, car telle qu'elle est, elle est mauvaise, étant composée de nobles, de bourgeois, de membres du clergé, tous gens — le plus grand nombre — ennemis du bonheur du Peuple.

Pour que notre représentation nationale soit bonne, elle doit être composée, la majorité, de Travailleurs des villes et des Campagnes et qu'elle soit scientifique et juste.

Une représentation telle sera vraiment nationale, et donnera sûrement satisfaction à nos justes revendications.

Ces 5 questions, comme les huit à l'ordre du jour du Congrès, ont été acceptées, par la commission exécutive, et par le comité général.

Le Rapporteur de la Commission d'études :

GLOTEL.

PENSÉES & MAXIMES

C'est l'esprit du temps de déplorer la condition du Peuple ; mais on dit vrai, il est impossible de voir, sans une compassion profonde, tant de créatures humaines, si misérables. Cela est douloureux, très douloureux à voir, très douloureux à penser ; mais il faut y penser, y penser beaucoup, car à l'oublier il y a tort grave et grave péril.

GUIZOT.

Tout gouverné est à plaindre,
Tout gouvernant est à craindre
S'il est possible, ne sois ni l'un ni l'autre

PYTHAGORE

C'est avec les pauvres que les riches se font la guerre.

LOUIS BLANC

Il faut faire justice au peuple pour qu'il ne se la fasse pas lui-même.

DANTON

Otez aux hommes la crainte du lendemain et ils seront heureux.

MABLY

BOURSES DU TRAVAIL DE FRANCE

1. Agen (Lot-et-Gar.), r. Montesquieu, 55.
2. Aix (Bouches-du-Rhône), cours Sextius, 34
3. Alger (Algérie), Palais Consulaire.
4. Angers (Maine-et-L.), pl. des Halles.
5. Angoulême (Ch.), r. de la Cloche-Verte, 21.
6. Beauvais (Oise).
7. Besançon (Doubs).
8. Béziers (Hérault), r. de la République, 24.
9. Boulogne-s-mer (Pas-de-Calais).
10. Boulogne sur-Seine (Seine).
11. Bordeaux (Gironde), 32, r. du Mirail.
12. Cahors (Lot), r. Jean-Caviolle.
13. Carcassonne (Aude).
14. Cette (Hérault).
15. Chatellerauld (Vienne).
16. Cholet (Maine-et-Loire).
17. Cognac (Charente), pl. François-1^{er}, 15.
18. Cours (Rhône).
19. Dijon (Côte-d'or).
20. Grenoble (Isère).
21. Le Puy (Haute-Loire).
22. Lyon (Rhône), cours Morand, 39.
23. Marseille (B. du Rh.), rue de l'Académie.
24. Montpellier (Hérault), bd Louis-Blanc, 8.
25. Nantes (Loire-Inf.), rue de Flandres, 18.
26. Narbonne (Aude).
27. Nice (Alpes-Maritimes).
28. Nîmes (Gard), rue St-Paul, 7.
29. Paris (Seine), rue de Bondy, 80.
30. Perpignan (Pyrénées-Orientales), place Rigaud.
31. Rennes (Ille-et-Vilaine).
32. Roanne (Loire), pl. St-Etienne.

33. St Etienne (Loire), pl. Marengo, 6.
34. St-Girons (Ariège).
35. St-Nazaire (Loire Inf.), r. de la Gare, 23.
36. Saumur (Maine-et-Loire).
37. Toulon (Var), r. de la République, 51.
38. Toulouse (Hte-Gar.), r. des Treize-Vents.
39. Tours (Ind.-et-L.), pl. du Château-Neuf, 3.

Nous prions les Abonnés dont l'Abonnement est expiré de vouloir bien nous prévenir s'ils le renouvellent.

L'acceptation du présent BULLETIN sera un réabonnement.

BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

20 fr. PORTRAITS 20 fr.
AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

Reproduction grandeur naturelle
Défie toute concurrence

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Émery

Réduction de 40 p. % aux Ouvriers Syndiqués

PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1^{er} prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie
8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.

M^{me} LEVAVASSEUR SAGE-FEMME

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours et d'Angers

MAISON D'ACCOUCHEMENT
7, Rue Crébillon

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota - Dans l'intérêt de ses Clientes, M^{me} Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.

Le Gérant : D. COLOMBE